



SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTÉ

Master mention Santé Publique Parcours Éducation Thérapeutique et Éducation en Santé (ETES)

Santé publique



Niveau d'étude
visé
BAC +5



ECTS
120 crédits
crédits



Durée
2 ans



Composante
UFR de santé,
médecine
et biologie
humaine



Langue(s)
d'enseignement
Français

Présentation

Ce parcours de Master Education thérapeutique et éducations en santé (ETES) accueille majoritairement des professionnels de santé (dans le cadre de la formation continue) mais aussi des étudiants (en formation initiale) issus de Licences ou de diplômes nationaux ou européens équivalents. Des collaborations universitaires nationales et internationales ont été établies pour la mise en œuvre de la spécialité. Ce parcours incorpore une forte dimension de recherche s'appuyant sur le Laboratoire Educations et Promotion de la Santé (UR 3412).

Objectifs

M1

L'apprentissage des concepts de qualité, de formation et d'éducations en santé nécessite que soient proposés aux participants plusieurs cadres théoriques leur permettant de conceptualiser et évaluer leurs démarches et interventions en santé en partenariat avec les différents acteurs de santé.

La première année de master vise à fournir aux participants une lecture systémique à partir des données essentielles de la santé publique, de l'organisation des systèmes de soin, de

la sociologie de la santé, de la psychologie de la santé, et des sciences de l'éducation appliquées à la santé.

Le but de cette 1ère année de master est d'accompagner, faciliter, et valoriser l'innovation des professionnels de terrain voire des patients dans le domaine du soin, individuellement et collectivement.

M2

Concevoir, mettre en œuvre, développer, évaluer, dans un partenariat patients-usagers/ professionnels de santé, des dispositifs, des structures et des programmes d'éducations en santé (éducation pour la santé, éducation à la santé familiale, éducation thérapeutique) et d'accompagnement en santé

Coordonner des dispositifs d'éducations en santé et d'accompagnement en santé

Promouvoir les éducations en santé et l'accompagnement en santé et leur intégration dans les systèmes de soins et santé.

Savoir-faire et compétences

M1



1. Situer ses actions dans les systèmes de santé, social et/ou éducatif, en tenant compte des publics rencontrés et de leurs particularités
2. Analyser le système institutionnel et ses influences sur les pratiques en santé
3. Comprendre et expliquer les fondements de l'évaluation et de la recherche en promotion de la santé
4. Concevoir des dispositifs de collaboration en santé, impliquant l'ensemble des acteurs concernés, dans des approches éthiques et en transparence avec les personnes concernées.
5. Maîtriser les éléments structurants de la pédagogie et de ses applications dans le domaine de la santé

M2

1. Analyser les facteurs favorables ou défavorables sur le plan de la pertinence, de la faisabilité et de la pérennité des interventions d'éducatrices en santé et d'accompagnement en santé
2. Concevoir des outils d'évaluation d'éducatrices en santé, concevoir et mener une évaluation de programme et d'organisation d'éducatrices en santé
3. Maîtriser les stratégies éducatives, de communication et d'animation des éducatrices en santé
4. Adapter les pratiques et programmes d'éducatrices en santé aux capacités des enfants, aux populations vulnérables, aux contextes humanitaires, aux technologies nouvelles
5. Conduire une recherche dans le domaine de la promotion de la santé et les éducatrices en santé

Organisation

Contrôle des connaissances

Les modalités d'évaluation sont toutes proposées en liens avec les problématiques abordées dans les enseignements. Elles correspondent à la double exigence de l'évaluation

académique et de l'évaluation de nature professionnelle, sous différentes formes :

- * rédaction de dossiers personnels (visant à évaluer la capacité de l'étudiant à réaliser seul un travail d'application : plan, organisation, schéma) ;
- * travaux de groupes (visant à faire atteindre une performance collective : enquête, modélisation...);
- * examens sur table (visant à montrer la capacité de l'étudiant à exposer une connaissance, un point de vue, un scénario, un argumentaire dans un temps déterminé) ;
- * A ces modalités s'ajoute l'évaluation du rapport de stage de première année et du mémoire final de deuxième année.

Admission

Conditions d'admission

- * En M1 (sur dossier d'admissibilité et entretien d'admission)
 - Étudiants en formation initiale : Sur obtention d'une licence - 180 ECTS - pour les étudiants de l'université Sorbonne Paris Nord ou de toute autre Université, relevant des domaines des Sciences Humaines (notamment Sciences de l'Éducation), des Sciences de la Santé et des Sciences Sociales.
 - Accès de droit : Licences "Santé et sciences sociales", "Sciences de l'éducation" et "Activité physique adaptée et santé" de l'université Sorbonne Paris Nord.
 - Étudiants et professionnels de santé non titulaires d'une licence (sur le principe de la VAE).

Accès possible par Validation des acquis professionnels (V.A.P.).

- * Passage de M1 à M2 (sur dossier et entretien)

Les étudiants qui souhaitent s'engager dans une voie de recherche en éducation en santé pourront postuler à l'UE Recherche (S3) commun aux trois parcours du Master Santé publique du Leps.



Accès possible par Validation des acquis professionnels (V.A.P.).

Les modalités d'évaluation reflètent cette orientation et reposent essentiellement sur des travaux individuels et des examens sur table. Cette orientation doit être pondérée par les coefficients attribués aux unités d'enseignement.

Modalités de candidature

Candidature

M1

Candidatez jusqu'au 24 mars 2024 sur : [🔗](#) La plateforme nationale des masters - S'informer, candidater, se décider (monmaster.gouv.fr)

M1 et M2 en formation continue

Candidatez jusqu'au 15 avril 2024 (1ère session) et du 15 mai au 30 juin 2024 (2ème session) sur : [🔗](#) eCandidat (univ-paris13.fr)

Après la pré-sélection de votre candidature un entretien d'admission aura lieu, la date vous sera communiquée par mail.

Niveau requis

Après analyse du dossier d'inscription en M1 ou M2 du participant par les responsables pédagogiques du Master, il peut être demandé au participant de réaliser des fiches de lecture* portant sur des ouvrages de sciences de l'éducation ou de santé publique afin d'obtenir le niveau requis pour participer pleinement aux enseignements. Ces fiches de lecture sont à rendre avant la fin du premier semestre de l'année du Master considéré.

1ère Année de Master

L'orientation principale de la première année porte sur l'acquisition par le participant des théories et des principes des différentes disciplines concourant à des interventions raisonnées d'éducation en santé.

Travail individuel (TI)	Examen sur table (ET)	Travail de groupe (TG)	Note de synthèse de lectures	Rapport de stage (RS)	Mémoire de stage (MS)	Soutenance Orale (SO)
43%	13%	9%	31%	4%	-	-

Pour les travaux individuels et les travaux de groupe : chaque enseignant fournit aux participants le sujet et les consignes de réalisation du travail proposé à la validation de l'enseignement l'élément constitutif dont il a la charge.

Examen sur table : le travail donné correspond à ce qui peut être demandé comme tâche dans la vie professionnelle ; il n'excède pas une durée de 30mn. Il peut s'agir d'une analyse critique d'un texte, un outil pédagogique, un projet ; d'une note de synthèse à partir d'une étude, un rapport de la rédaction d'un schéma facilitant la compréhension d'un dispositif complexe etc.

Note de synthèse de lecture : Certains enseignements (éléments constitutifs) sont validés à partir de la rédaction d'une note de synthèse de lectures. Chaque enseignant fournit deux ou trois ouvrages de référence et des articles scientifiques qui font l'objet de la note de synthèse.

Le rapport de stage : (cf. la fiche d'évaluation spécifique dans le même document). Le contenu du rapport peut, selon l'orientation du participant en M2, porter sur une application



professionnelle (analyse de structures dédiées aux éducations en santé, de programmes d'éducation en santé, d'activités d'éducation en santé) ou prendre une dimension recherche (définition d'un thème ; analyse de la littérature et état de la question ; définition d'une problématique). Le choix des thèmes est discuté lors des entretiens collectifs et au cours d'entretiens personnels.

L'ensemble de la validation de la première année du Master équivaut à 60 ECTS.

(Des exemples sont disponibles pour consultation au centre documentaire du LEPS bureau 141).

2ème année du Master

L'orientation principale de la deuxième année est la professionnalisation. Les modalités d'évaluation font appel à des travaux de groupe sous forme d'études de cas. Toutefois, des travaux individuels et des examens sur table sont encore demandés pour valider l'acquisition de connaissances fondamentales.

Travail individuel (TI)	Examen sur table (ET)	Travail de groupe (TG)	Note de synthèse de lectures	Rapport de stage (RS)	Mémoire de stage (MS)	Soutenance Orale (SO)
27%	16%	35%	11%	-	6%	6%

Pour les travaux individuels et les travaux de groupe : chaque enseignant fournit aux participants le sujet et les consignes de réalisation du travail proposé à la validation de l'enseignement l'élément constitutif dont il a la charge. Les travaux sont majoritairement des études de cas.

Examen sur table : le travail donné correspond à ce qui peut être demandé comme tâche dans la vie professionnelle ; il n'excède pas une durée de 30mn. Il peut s'agir d'une analyse critique d'un texte, un outil pédagogique, un projet ; d'une note de synthèse à partir d'une étude, un rapport de la rédaction d'un schéma facilitant la compréhension d'un dispositif complexe.....

Note de synthèse de lectures : certains enseignements (éléments constitutifs) sont validés à partir de la rédaction d'une note de synthèse de lectures. Chaque enseignant fournit deux ou trois ouvrages de référence et des articles scientifiques qui font l'objet de la note de synthèse.

Le mémoire de stage (mémoire de fin d'étude) : Il s'agit, à partir d'une expérience de stage, d'identifier un problème et de proposer une réponse argumentée. La réponse peut consister en la mise en œuvre d'une intervention (ou d'un projet d'intervention), d'une d'étude plus approfondie, ou encore d'une revue de la littérature (document raisonné).

Deux possibilités sont proposées aux participants :

- Il est proposé par l'équipe pédagogique aux participants du master d'être accueillis par des structures dédiées aux éducations en santé pour les aider à résoudre un problème d'éducation.

- C'est le participant qui identifie par ses propres moyens une structure partenaire pour laquelle il réalisera son étude de projet.

A noter qu'il est possible selon l'orientation à venir du participant de réaliser son étude de projet dans un laboratoire de recherche conférant alors au mémoire de stage une dimension recherche.



Soutenance orale : d'une durée d'une heure (une demi heure de présentation ; une demi heure de réponse aux questions des membres du jury).

L'ensemble de la validation de la deuxième année du Master équivaut à 60 ECTS

Droits de scolarité

Droits nationaux pour le Master.

Frais de formation : En formation continue : • Prise en charge employeur : 5 000 euros par année • Prise en charge individuelle : 3 500 euros par année + frais d'inscription universitaire : 243 euros (adaptés chaque année)

Et après

Insertion professionnelle

Ce Master répond à un besoin de perfectionnement et d'acquisition méthodologique dans le domaine des éducations en santé. Il offre des débouchés réels, en termes de promotion professionnelle, de réorientation professionnelle et d'accès à des fonctions nouvelles

Dans le domaine de l'Éducation pour la santé, l'Éducation à porter soins et secours, les professionnels formés trouveront un bassin d'emploi dans des structures spécialisées comme : l'Institut National de Prévention et d'Éducation pour la Santé (INPES) ; les Instances Régionales d'Éducation Pour la Santé (IREPS) ; les Comités Départementaux d'Éducation pour la Santé (CODES) ; les services de santé des Conseils Régionaux et Départementaux ; les Caisses Primaires d'Assurance Maladie ; les Agences Régionales de Santé ; des municipalités, au sein du dispositif de la médecine scolaire et du travail. Un autre bassin d'emploi concerne le secteur des mutuelles,

des assurances, leur département prévention et leur direction médicale. Des associations de promotions de la santé et de la lutte contre les risques et maladies dans le domaine de l'éducation thérapeutique. Un bassin d'emploi pour des professionnels formés à la méthodologie de l'éducation thérapeutique est en pleine expansion du fait des décrets de loi sur l'ETP d'août 2010. Il couvre les secteurs hospitaliers pour : la coordination des programmes d'éducation thérapeutique au travers de structures de prévention et d'éducation, les réseaux de soins pour l'organisation de cette nouvelle activité.

Secteurs d'activité :

Hôpitaux, DRASS, Ministère de la Santé, ARSP, INPES, CRES, CODES, UFR de Médecine, dentaire, pharmacie, IFSI et École paramédicale, Instituts de Formation des Cadres de Santé, Organismes humanitaires, Industrie pharmaceutique, Agences de communication en santé, Presse et média d'information en santé.

Contacts



Contacts

Responsable pédagogique

Cyril CROZET

✉ cyril.crozet@univ-paris13.fr

Contact administratif

Ibtissam OUMLIL

☎ 01 48 38 85 23

Contact administratif

Ibtissam OUMLIL - Secrétariat M2 ETES

✉ master2-etes.smbh@univ-paris13.fr

Contact administratif

Contact formation continue

☎ 01 49 40 37 64

✉ acc-cfc@univ-paris13.fr

🌐 <http://www.fcu-paris13.fr/site/Home.html>

Contact administratif

Contact validation des acquis

☎ 01 49 40 37 04

✉ svap-cfc@univ-paris13.fr

Responsable Service VOIE

Service Valorisation, Orientation et Insertion professionnelle de l'Etudiant (Campus de Bobigny)

☎ 01 48 38 88 38

✉ orientationbobigny.voie@univ-paris13.fr

🌐 <http://www.scuio.univ-paris13.fr>



Organisation

Basée sur une organisation qui facilite l'accès aux professionnels, la formation met l'accent sur l'autonomie de l'apprentissage par une plateforme de ressources documentaires virtuelle et sur une guidance-tutorat exercée tout au long du curriculum.

Sont aussi proposés :

- * Des tutorats individuels et collectifs afin d'articuler le projet de formation et le projet professionnel ;
- * Des stages qualifiants conçus comme des stages pré-emploi, grâce à un partenariat entre le milieu professionnel et milieu de la formation/recherche universitaire ;
- * Une évaluation continue permettant, par les travaux demandés aux participants, d'envisager le transfert immédiat des apprentissages.
- * Un adossement des travaux de recherche aux thématiques du Laboratoire Educations et Promotions de la Santé (LEPS UR3412)

<http://www.univ-paris13.fr/leps>